

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MERCREDI 03 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle Mercier au rû Chailly à Fossoy, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants

Délégués présents : 38 délégués (37 titulaires – 1 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 38 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 20 otobre 2021

Membres présents:

<u>Titulaires</u>: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Naudé Geoffroy pour Mme Belleville Catherine.

Membres absents excusés: Mr Arnefaux Alain, Mr Bahu Nicolas, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mme Pauly Brigitte, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Verhulst Eric.

<u>Membres absents</u>: Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Fraeyman Fabien, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mr Simon André.

Est nommée secrétaire de séance : Mr MARCHAL Philippe

| | - 0 | | |
|--|-----|--|--|
| | —ი0 | | |

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 05 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2021.
- 2) Lieu des réunions des comités syndicaux

Rapport annuel:

3) Rapport de contrôle financier de la Délégation de Service Public exercice 2020,

Ressources humaines:

4) Convention d'adhésion au Service Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne (période 2022-2024)

Marchés publics:

5) Travaux d'interconnexion en eau potable des communes de Sergy et Courmont sous charte qualité des réseaux d'eau potable : lancement de la consultation travaux

Travaux:

- 6) Point sur les travaux et études en cours
- 7) Programmation des travaux courants 2022

Communication:

8) Point sur la commission communication

Adhésion de communes :

- 9) Audit pour l'adhésion de la commune de Crouttes sur Marne
- 10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 11) Questions diverses

<u>Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)</u>
M MARCHAL Philippe est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2021

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 septembre 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

2) Lieu des réunions des comités syndicaux

Vu le contexte sanitaire actuel, Monsieur DAZARD propose de continuer de réunir le comité syndical dans des lieux permettant de respecter les gestes barrières et de distanciation sociale.

Il propose aux délégués 2 lieux situés sur le territoire de l'USESA :

- Salle du ru Chailly à Fossoy
- Salle Raymond Commun à Brasles

Afin de connaître l'avis des élus présents, Monsieur Dazard leur demande leur préférence sur ces 2 salles en déclinant les caractéristiques de ces 2 lieux (salle du rû Chailly gratuite et avec un grand parking, salle Raymond Commun payante et centrale par rapport au territoire de l'USESA).

Les élus présents sont favorables à se réunir au rû Chailly en priorité.

Délibération

Vu l'article L5211-11 du Code général des collectivités territoriales,

Les règles de droit commun sont seules applicables depuis le 1er octobre 2021.

Elles prévoient que l'organe délibérant doit se réunir au siège du syndicat sauf si une délibération prévoit un autre lieu.

Dans le contexte sanitaire actuel, et afin de respecter les gestes barrières et de distanciation sociale, Monsieur le Président propose de réunir le comité syndical dans une salle adaptée au bon déroulement des séances : salle du rû Chailly à Fossoy ou La Salle Raymond Commun à Brasles.

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président:

DECIDENT:

• de se réunir dans un autre lieu que le siège : salle du ru Chailly à Fossoy ou la Salle Raymond Commun à Brasles

Vote du Comité Syndical:

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

3) Rapport de contrôle financier de la Délégation de Service Public exercice 2020

Le contrôle financier de la DSP est une obligation réglementaire (R. 2222-1 à R. 2222-6 du CGCT) afin de :

- Mettre en place une commission de contrôle financier,
- Contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire,
- Joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité.

En application des textes règlementaires (R2222-1 à R2222-6) le rapport de contrôle du suivi financier du contrat de la délégation de service public, sera porté en annexe du compte administratif de l'USESA.

Le rapport du contrôle financier de la DSP a été joint à l'appui de la convocation du comité syndical.

Mme Nelly TRICONNET, vice-présidente en charge du suivi financier des contrats de DSP, présente sous la forme d'un powerpoint le contrôle financier de l'exercice 2020 de la DSP de l'USESA.

Cette présentation reprend les points suivants :

- Les données techniques du service
- Les données financières du service
- Les conclusions des vérifications faîtes sur pièces
- Conclusions du bureau d'études sur l'exercice 2020

Des échanges ont eu lieu entre le bureau d'étude Euryece en charge de ce suivi et le délégataire lors d'une réunion le 09 juillet.

Lors de cette réunion des questions d'ordre financières et comptables ont été posées, des réponses écrites ont été apportées par le délégataire le 13 septembre.

Des contrôles sur place et sur pièces ont été réalisés les 08 octobre 2021 en visioconférence portant sur :

- Les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise
- Les opérations financières entre la collectivité et son contractant : surtaxe collectée et reversée à la collectivité / pas de remarque sur ce point
- L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.
- Le contrôle a été réalisé sur toutes les pièces des opérations suivantes :
 - Branchement hors plomb et les réducteurs
 - Sous-traitance avec les entreprises SASVM et Birdz

Pas de remarque sur ces vérifications qui respectent les clauses contractuelles.

- Contrôle sur la cohérence des dispositions tarifaires et des volumes vendus

La présentation et les conclusions du rapport de la DSP de l'USESA soulèvent les remarques suivantes :

- √ L'analyse des données techniques et des indicateurs de performance montre :
 - Une augmentation des paramètres du service principalement en liaison avec l'extension du périmètre (3 communes supplémentaires)
 - Baisse du rendement et de l'indice linéaire de perte / le rendement et l'ILP répondent aux obligations contractuelles
 - Les obligations reposent sur le rendement hors eaux industrielles depuis l'avenant n°8.
 - Renouvellement des branchements en plomb en retard par rapport aux objectifs
 - Maintien de la bonne qualité de l'eau distribuée
- ✓ Obligations de renouvellement exécutées par le délégataire

Les dotations correspondent à des charges calculées qui ne coïncident pas nécessairement avec les dépenses réalisées.

Les dépenses réalisées sont très largement inférieures aux dotations imputées sur le CARE.

✓ Solde des fonds :

- Négatif pour le fonds des renouvellements non programmés mis en place suite à l'avenant n°8 et qui remplace la garantie
- Positif pour les fonds de l'usine de Chézy, du recouvrement et eau solidaire
- ✓ Problème des dysfonctionnements de la télé-relève. Le renouvellement des têtes de télérelève à la charge du délégataire impacte de manière non négligeable les comptes de la délégation.
- L'analyse du CARE montre les caractéristiques des comptes de la délégation suivantes :
 - ✓ Les charges directes augmentent (80%), les charges réparties sont à hauteur de 20%
 - √ Répartition donnée entre les différents niveaux définis avec des clés de répartition (83% au niveau local)
 - ✓ Etude sur les charges de personnel en nette augmentation
 - ✓ Etude des charges de sous-traitance en augmentation
 - ✓ Etude du résultat : marge négative de -13%

· Conclusions:

- ✓ Déficit d'exploitation récurrent à relativiser avec les dépenses réalisées en renouvellement très inférieures aux dotations.
- ✓ Dépenses prévisionnelles 2021-2028 : 5.5 M€
- Arrivée de M Hubier à 18h25
- Arrivée de M.Duclos à 18h40

Questions des délégués :

⇔ Mr Cantot demande que Véolia donne l'estimation du coût du renouvellement des membranes sur l'usine de Chézy sur Marne et ainsi qu'un rapport puisse être fait entre ce montant et le solde positif du compte du fonds de l'usine de Chézy sur Marne.

Délibération

- En vertu du contrat de délégation de service Public, par voie d'affermage avec ilots concessifs, l'USESA a confié la gestion et la distribution du service d'eau à la Société Véolia Eau, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} Mars 2013,
- En application des dispositions fixées à l'article 5.2 dudit contrat, l'USESA dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière des clauses contractuelles ainsi que sur la qualité du service rendu aux abonnés,
- Attendu que par marché en date du 24 septembre 2019, l'USESA a confié au bureau d'étude Euryèce la mission de contrôle de la gestion du service public,
- Après présentation des conclusions du rapport d'étude à la commission de contrôle financier le 12 octobre 2021 ainsi qu'aux membres du bureau le 12 octobre 2021,

-Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle du contrat de délégation de service public réalisé sur l'exercice 2020,
- PREND ACTE des conclusions du rapport exposées en séance,
- DIT que le rapport sera porté en annexe au compte administratif 2021 de l'USESA.

Vote du comité syndical:

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

Mme Nelly TRICONNET, vice-présidente en charge du suivi financier des contrats de DSP, présente sous la forme d'un powerpoint le contrôle financier de l'exercice 2020 de la DSP de Villers-Cotterêts.

Cette présentation des données 2020 permet aux élus de prendre connaissance des comptes du contrat de DSP sur la commune de Villers-Cotterêts qui était de la compétence de la CCRV en 2020. Cette présentation ne donnera pas lieu à délibération.

Des contrôles sur place et sur pièces ont été réalisés les 08 octobre 2021 en visioconférence portant sur :

- Les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise
- Les opérations financières entre la collectivité et son contractant : surtaxe collectée et reversée à la collectivité / pas de remarque sur ce point
- L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.
- Pas de remarque sur ces vérifications sur pièce qui respectent les clauses contractuelles
- Contrôle sur la cohérence des dispositions tarifaires et des volumes vendus

La présentation et les conclusions du rapport de la DSP de l'USESA soulèvent les remarques suivantes :

- √ L'analyse des données techniques et des indicateurs de performance montre :
 - Stabilité des paramètres du service
 - Baisse du rendement et de l'indice linéaire de perte / le rendement et l'ILP ne répondent pas aux obligations contractuelles
 - Maintien de la bonne qualité de l'eau distribuée
- ✓ Obligations de renouvellement exécutées par le délégataire Les dotations correspondent à des charges calculées qui ne coïncident pas nécessairement avec les dépenses réalisées.
- ✓ Solde des fonds:
 - Positif pour le fond de renouvellement de canalisation
- ✓ Analyse tarifaire
 - Proposition de calculer l'évolution des indices relatifs à l'électricité sur une année entière pour permettre de lisser son évolution et l'évolution du prix de l'eau d'un semestre à l'autre.
- L'analyse du CARE montre les caractéristiques des comptes de la délégation suivantes :
 - ✓ Hausse des produits de 19 000 € et stagnation des charges
 - ✓ Les charges directes représentent (72%), les charges réparties à hauteur de 28%
 - ✓ Répartition donnée entre les différents niveaux définis avec des clés de répartition (86% au niveau local)
 - ✓ Etude du résultat : marge positive de +6.7%
- Conclusions:
 - ✓ Résultat positif significatif: +9.3% du CA
 - ✓ Dépenses prévisionnelles 2021-2026 : 136 550€
 - ✓ Fond de renouvellement positif de plus de 100 000 €

Monsieur Dazard remercie le travail de plus en plus précis réalisé par le bureau d'étude Euryece et par la commission du suivi financier de la DSP menée par Mme TRICONNET.

Ressources humaines:

4) Convention d'adhésion au Service Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne (période 2022-2024)

Monsieur Dazard présente cette convention d'adhésion au service de médecine préventive qui arrive à échéance en décembre 2021.

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

La convention, en application du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction Publique Territoriale, vise à développer un service global de prévention et de santé au travail se décline sous trois missions :

· La surveillance médicale des agents : visite médicale d'embauche, périodique, de surveillance médicale particulière, de reprise, de pré reprise...

· L'action sur le milieu professionnel : temps de prévention pour mettre en œuvre les démarches nécessaires en matière de santé et d'action sur le milieu professionnel (visite des locaux de travail, accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, sensibilisation, participation au CT/CHSCT...)

· La mise en place de la Cellule d'Etude sur le Reclassement et le Maintien dans l'Emploi (CERME) visant à prévenir collectivement les risques professionnels, et accompagner individuellement les agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, un reclassement.

Les visites médicales/entretiens infirmiers des agents sont facturées 60 € et les entretiens infirmiers hors visite médicale au tarif de 11 € à la collectivité après leur réalisation effective.

Le Président propose d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion et de reconduire la convention avec le Centre de Gestion sur une durée de 3 ans (2022 – 2024).

♦ Pas de remarque des délégués présents

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, conformément à l'article 108-2 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984,

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

Le Président présente la convention proposée par le Centre de Gestion.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la collectivité au Centre de Gestion.

Le Président propose d'adhérer au Service de Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDENT** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail, sur la période 2022-2024,
- AUTORISENT le Président à signer la convention d'adhésion.

Vote du Comité Syndical:

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

Marchés publics:

5) Travaux d'interconnexion en eau potable des communes de Sergy et Courmont sous charte qualité des réseaux d'eau potable : lancement de la consultation travaux

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, la consultation pour les travaux de l'interconnexion des communes de Sergy et Courmont.

Ce projet a pour but d'interconnecter en eau potable, par les ressources de l'UDI de Fère-en-Tardenois, les communes de Sergy et Courmont sur le réseau de l'USESA.

La qualité de la ressource en eau sur la commune de Sergy connaît des dépassements de la valeur limite pour le paramètre Arsenic et celle de Courmont des dépassements de la valeur limite pour le paramètre Pesticides.

La solution retenue par l'USESA pour une interconnexion en eau potable de la commune de Sergy est un raccordement depuis la commune de Seringes-et-Nesles (Hameau de Nesles) et celle de la commune de Courmont depuis la commune de Fresnes-en-Tardenois.

La mise en place d'un suppresseur est également nécessaire pour desservir les habitations situées sur la partie haute de la commune de Courmont

Cette opération concerne un linéaire d'environ 2.5 kilomètres pour l'interconnexion de la commune de Sergy et 2.8 kilomètres pour l'interconnexion de la commune de Courmont.

Suite à une délibération prise par la commune de Sergy, les ouvrages existants de celle-ci seront conservés, déconnectés du réseau et lui seront rétrocédés. Les ouvrages de la commune de Courmont seront comblés et ou démolis.

Le marché sera alloti en 2 lots :

Lot 1 : Interconnexion en eau potable de la commune de Courmont :

- Pose d'une canalisation en DN 125 sur 1 800 ml
- Pose d'une canalisation en DN 100 sur 1 000 ml
- 45 branchements à renouveler
- Création d'une surpression nécessaire pour desservir les points hauts de la commune

Lot 2 : Interconnexion en eau potable de la commune de Sergy :

- Pose d'une canalisation en DN 150 sur 2 500 ml
- > 8 branchements à renouveler

L'estimation des travaux des 2 lots est évaluée à 1 230 000 €.HT.

Le maître d'œuvre de l'opération est le bureau d'étude CEREG Pays de Champagne.

Délai global des travaux : 6 mois

Prochaines étapes :

- Lancement de la consultation en Novembre 2021
- Commission d'examen des offres Janvier 2022
- Proposition de l'avis consultatif de la commission au 1er comité syndical de 2022
- Notification du marché à l'attributaire
- Début des prestations à partir de Mai 2022

Pas de remarque des délégués présents

Délibération

Monsieur le Président présente le programme de travaux visant à sécuriser la distribution en eau des communes de Sergy par un raccordement depuis la commune de Seringes-et-Nesles (Hameau de Nesles) et de la commune de Courmont par un raccordement depuis la commune de Fresnes-en-Tardenois.

L'interconnexion au réseau de l'USESA des communes de Sergy et Courmont est une opération retenue au schéma directeur de l'USESA et programmée au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 pour une réalisation en 2022,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération.

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

-Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 12 Octobre 2021,

DECIDENT, après en avoir délibéré:

- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation d'entreprises, par voie de procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique,
- DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental,
- D'AUTORISER le Président à signer le marché et l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Vote du Comité Syndical:

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

Travaux:

6) Point sur les travaux et études en cours

La commission travaux s'est réunie le 05 octobre 2021 et un point sur les travaux et études en cours et à venir a été présenté.

Mr MATHIS, vice-président délégué aux travaux présente, à l'assemblée, le point sur les travaux en cours et à venir.

Le tableau suivant est un résumé des chantiers présentés lors de la séance.

| Interconnexion | Entreprise titulaire | Date de démarrage | Fin des travaux |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|
| Château-Thierry/ Villers Cotterê | ts TPA | En cours | Novembre 2021 |
| Château-Thierry/ Fère en Tarden | ois EUROVIA | En cours | Juillet 2022 |
| Rocourt saint Martin/ Grisolles | RVM | Novembre 2021 | Février 2022 |

| Commune | Rue | Entreprise titulaire | Date de démarrage | Durée des travaux |
|--|--|-------------------------|-------------------|----------------------|
| Montfaucon | RD861/868 | RVM | En cours | 4 mois |
| Montreuil aux Lions | RD 1003 | TPA | Octobre 2021 | 3 mois |
| Celles les Condé/Vallées en Champagne | RD20/ RD4 | TPA | En cours | 5 mois |
| Courboin | RD86 | RVM | En cours | 5 mois |
| Marigny en Orxois | Route d'Issonges RD 84 | TPA | Octobre 2021 | 2 mois |
| La Ferté-Milon | Rue du Marché au Blé / Rue de Meaux | TPA | Eté 2022 | 2 mois |
| Barzy sur Marne – Passy sur Marne | RD 320 de Rozay à Passy sur Marne | TPA | Octobre 2021 | 5 mois |
| Château-Thierry | Rue du Faubourg de la Barre | TPA | Novembre 2021 | 2 mois |
| Nogent l'Artaud | Rue de Beaurepaire | RVM | Novembre 2021 | 3 mois |
| Château-Thierry | Avenue d'Essômes | EUROVIA | Janvier 2022 | 3 mois |

♥Pas de remarque des délégués présents

Mr GEBKA, vice-président délégué aux travaux présente, à l'assemblée, le point sur les études en cours et à venir.

Le tableau suivant est un résumé des chantiers présentés lors de la séance.

| Opération | MOE | Etat | Estimation des travaux | Prochaine étape | |
|--|-------------|---|---|--|--|
| Travaux de suppression de canalisation dans le pont SNCF et renforcement de réseau entre la station de La Plaine et le réservoir de Lauconnois | AMODIAG ➤ E | AVP remis pour la suppression de canalisation Etude en cours pour la partie renforcement de réseau | Suppression de canalisation: 71 000 €.HT au stade AVP Renforcement de réseau: chiffrage AVP en cours | Réunion à programmer avec le e syndicat pour curage du Rû de Nesles Réunion avec la Ville de Château-Thierry pour le tracé du réseau Consultation au 2ème trimestre 2022 | |
| Interconnexion en des communes de Sergy et Courmont | CEREG PC | Lancement de la consultation en Novembre | 1 230 000 €.HT au stade Projet | Choix de l'attributaire début 2022 Travaux 2^{-ème} semestre 2022 | |

♥Pas de remarque des délégués présents

7) Programmation des travaux courants 2022

La commission des travaux s'est réunie le 05 octobre 2021 pour établir la programmation des travaux courants sur réseau (renouvellement/renforcement) à inscrire à la programmation 2022.

Les membres du bureau ont validé cette proposition en réunion du 12 octobre 2021.

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée le tableau de programmation pour l'année 2022 des travaux de renouvellement courant

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette programmation dont l'inscription sera faite au budget primitif 2022.

| Commune | Rue | Linéaire (m) | Diamètre canalisation prévisionnel (mm) | Branchement (u) | Montant des travaux (€) | Subvention attendue (%) | Subvention AESN (€) | Autofinancement USESA (€) |
|--|---|-----------------|--|--------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|
| 'ARGNY LA DHUYS DHUYS ET MORIN EN BRIE | RD 20 - de Pargny à Artonges | 2 300 | 125 | 10 | 400 000 | 40 | 160 000 | 240 000 |
| COURTEMONT- VARENNES | Rue Bacchus | 320 | 200 | 20 | 150 000 | 60 | 90 000 | 60 000 |
| PASSY SUR MARNE - TRELOU SUR MARNE | RD 320 - De Passy à Courcelles | 2 000 | 150 | 45 | 500 000 | 40 | 200 000 | 300 000 |
| VALLEES EN CHAMPAGNE | RD 4 - de Nogent au réservoir de Baulne en Brie | 3 000 | 125 | 25 | 550 000 | 40 | 220 000 | 330 000 |
| DHUYS ET MORIN EN BRIE | RD 1 - Entre Fontenelle et La Grange en Chart | 2 300 | 150 | 5 | 445 000 | 40 | 178 000 | 267 000 |
| MARIGNY EN ORXOIS | Place de la Halle / Rue des écoles / Rue de l'église | 360 | 60 | 30 | 120 000 | 0 | 0 € | 120 000 |
| /ILLERS SUR FERE | Rue Saint- Denis (RD 79) | 450 | 150 | 35 | 190 000 | 60 | 114 000 | 76 000 |
| CHÂTEAU- THIERRY | Rue Deville / Avenue de Montmirail | 750 | 125 | 45 | 280 000 | 60 | 168 000 | 112 000 |
| PASSY EN VALOIS | Grande Rue RD 792 jusqu'au réservoir | 1 100 | 125 | 20 | 250 000 | 0 | 0 | 250 000 |
| | Total renouvelle ment (m) | 12 580 | | 235 | 2 885 000 | | 1 130 000 | 1 755 000 |
| | Linéaire USESA (km) Taux de renouvelle ment | 0,94 | | | | | | |

♥Pas de remarque des délégués présents

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette programmation dont l'inscription sera faite au budget primitif 2022.

Délibération

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- entendu la proposition sur les opérations à engager sur l'exercice 2022, au titre des travaux courants chiffrés au montant de 2 885 000 € hors taxes (renouvellement/renforcement réseau)
- Vu l'avis favorable émis par la commission travaux en réunion du 05 octobre 2021,
- Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau en réunion du 12 octobre 2021,

DECIDENT, après en avoir délibéré:

- DE REALISER les travaux désignés (selon tableau ci annexé)
- D'AUTORISER le Président à lancer les consultations d'entreprises, par voie de procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique,
- D'AUTORISER le Président à signer les marchés et l'ensemble des pièces afférentes à ces opérations,
- DE SOLLICITER les subventions pour les opérations éligibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2022

Vote du Comité Syndical :

◆ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

Communication:

8) Point sur la commission communication

Mr MARCHAL, vice-président délégué à la communication présente, à l'assemblée, le point sur le travail réalisé par la commission communication depuis le début de l'année 2021.

Les actions et objectifs envisagés pour l'année 2022 sont présentés.

Cette présentation est faîte sous forme de powerpoint.

Les thèmes abordés :

- · Information aux usagers
 - 2022: 1 bulletin d'information par facture
- · Information médias
 - 2022 : organisation à définir en interne avec la presse
- Site internet
- CCSPL et commission des usagers

2022 : réunir la commission CCSPL au moins 2 fois dans l'année avec des visites thématiques Mettre en place la commission des usagers avec 1 à 2 réunions thématiques par an

Interventions scolaires

2022 : développer les interventions sur le parcours pédagogique et continuer à intervenir dans les classes

Revoir les aides de l'USESA pour le transport des enfants pour visiter le parcours pédagogique

- · Actions d'information et de sensibilisation
 - 2022 : relancer les ateliers de sensibilisation grand public
- Coopération décentralisée
 - 2022 : relancer les associations pour savoir si elles ont des projets à aider
- Départ de Mr Haÿ à 19h50

♥Pas de remarque des délégués présents sur ce point

Adhésion de communes :

9) Audit pour l'adhésion de la commune de Crouttes sur Marne

Mr Dazard, présente à l'assemblée, la demande de la commune de Crouttes sur Marne de la réalisation d'un audit de son service d'eau d'eau potable dans le cadre d'une demande d'adhésion.

Une rencontre avec la commune de Crouttes sur Marne (M. le maire, 1 adjoint) à leur demande a eu lieu le 27 septembre à l'USESA en présence de MM Dazard, Marchal et Marginier.

Cette rencontre a permis d'expliquer le fonctionnement de l'USESA et de prendre des informations sur le service d'eau potable en délégation de service public de la commune de Crouttes sur Marne.

Le prix du m3 d'eau potable à Crouttes sur Marne est de 3.69 € TTC (2.70 € TTC tarif USESA)

Suite à cette rencontre, la commune nous a sollicité pour qu'un audit de leur service d'eau potable soit réalisé par l'USESA en vue d'une éventuelle adhésion. (Délibération de la commune du 20 octobre 2021)

Cet audit peut être réalisé dans le cadre de la mission de contrôle et suivi du contrat de DSP dans lequel est inclus des audits de communes qui sont d'ailleurs obligatoires depuis la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019.

Le document d'audit doit être joint à la saisine des collectivités membres amenées à rendre un avis lors de la modification du périmètre syndical

Le financement de l'audit est :

- A la charge de l'USESA en cas d'adhésion de la commune
- A la charge de la commune si la commune n'adhère pas suite aux conclusions de l'audit

La commune de Crouttes sur Marne est actuellement alimentée par un achat d'eau avec la Communauté d'Agglomération de Coulommiers. L'alimentation de la commune fera l'objet d'une étude spécifique (schéma directeur).

Une adhésion peut être envisagé au 01 janvier 2023.

Questions des délégués :

⇔ Mr Bandry demande si l'USESA connaît le linéaire de réseau de la commune.

Mr Dazard répond que c'est le but de cet audit de collecter ces éléments et de les analyser. La commune anticipe les mesures de la Loi NOTRe prévues en 2026 avec la prise de compétence eau potable par les Communauté de Communes.

Délibération

Vu la loi N°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe,

Vu l'article 27 de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, posant l'obligation, en cas de modification du périmètre d'un EPCI, de l'établissement d'un document d'orientation présentant les incidences financières,

Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA).

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président.

- Attendu que par délibération en date du 20 octobre 2021, la commune de Crouttes sur Marne demande à l'USESA de réaliser un audit de son service d'eau potable, dans la perspective d'une adhésion
- Considérant la procédure d'intégration des collectivités, définies à l'article 6 du règlement intérieur de l'USESA,
- Vu l'avis favorable exprimé par le bureau en réunion du 12 octobre 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'audit d'intégration à l'USESA sollicité par la commune de Crouttes sur Marne,
- AUTORISE le Président à réaliser l'audit des installations du service d'eau potable dans le but de définir les conditions techniques, financières et juridiques consécutives à l'adhésion de Crouttes sur Marne,
- DIT que la présente délibération sera portée à la connaissance de la commune de Crouttes sur Marne.

Vote du Comité Syndical:

♦ Décision du Comité Syndical : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Sur le tableau suivant, figurent les décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

| Décisions du Président du 14/09 au 20/10/2021 | | | | |
|---|---------------|--|------------|--|
| Date Fournisseur | | Objet de la commande | Montant HT | |
| 16/09/2021 | GLOBART | Intervention technique sur site internet | 120,00 | |
| 24/09/2021 | LA POSTE | Timbres | 931,20 | |
| 24/09/2021 | COPPEAUX | Champagne | 225,00 | |
| 28/09/2021 | CHOLLET | Limites et bornage de terrain à Coincy | 1 130,00 | |
| 04/10/2021 | PROLIANS | Emetteurs multi usage | 125,04 | |
| 04/10/2021 | UGAP | Fournitures de bureau | 143,21 | |
| 04/10/2021 | GROUPE PROFIL | Fournitures de bureau - Reliures | 181,24 | |
| 04/10/2021 | BUREAU 02 | Fournitures de bureau | 504,36 | |
| 04/10/2021 | CYBASE | Mise à jour PC | 468,90 | |

| 13/10/2021 | BUREAU 02 | Fournitures de bureau Total HT | 81,10 35 688,05 |
|--------------------------|------------------------|---|---------------------|
| 00/10/2021 | VEOLIA | gazeux | 24 870,00 |
| 04/10/2021 06/10/2021 | GINGER CEBTP VEOLIA | Etude géotechnique station de La Plaine Mise en place de systèmes d'inversion de chlore | 750,00 24 870,00 |
| 04/10/2021 | GLOBART | Mise en ligne de documents sur le site de l'USESA | 703,00 |
| 04/10/2021 | IDEES EAUX | Diagnostic 3 captages à Brécy, Courmont, Sergy | 4 930,00 |
| 04/10/2021 | CYBASE | Destruction de PC | 645,00 |

| Contrats et conventions du 14/09 au 20/10/2021 | | | |
|--|-------|--|--|
| Date Tiers | | Objet de la commande | |
| 20/09/2021 | SANEF | Convention d'occupation du domaine public : Autoroute A4 à Marigny en Orxois (Parcelle YB14) | |
| 20/09/2021 | SANEF | Convention d'occupation du domaine public : Autoroute A4 à Marigny en Orxois (PR 72+100) | |

11) Questions diverses

Monsieur Dazard informe les délégués des prochaines réunions du comité syndical ainsi que le calendrier des réunions des secteurs.

★ Calendrier des prochaines réunions

| REUNIONS BUREAU 17 h 30 | REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00 |
|-------------------------|--|
| Mardi 23 Novembre | Mardi 14 Décembre Salle Raymond Commun à Brasles |

- → Date des vœux : Mercredi 19 janvier 2022 à 18h
- ➡ Réponse aux questions des délégués posées lors de la dernière séance :
- Mise hors service d'un poteau incendie sur la commune de Monthurel (question de Mr Vérot)
- Mr Vérot souhaite que le poteau incendie situé rue de Celles les Condé soit remis en service.
- Il demande des informations sur le protocole de vérification des poteaux.
- Hr Marchal lui indique que les communes sont prévenues par mail de la date d'intervention de vérification des poteaux et que cette vérification est réalisée par un agent du SDIS assisté d'un agent du délégataire
- ♥Mr Vérot indique qu'il n'a pas été prévenu de cette date d'intervention.

Il indique que le poteau incendie a été fermé par le délégataire en accord avec le SDIS, un devis lui a été envoyé par le délégataire pour le renouvellement du poteau incendie fuyard. La commune souhaite savoir où est la fuite et d'où vient-elle.

SMr Marchal indique que la commune n'a pas d'obligation à renouveler ce poteau mais celui-ci appartient à la commune et la défense incendie fait partie de la police du maire. Un devis peut également être demandé à une autre société.

Mme Triconnet indique que les réseaux sont faits pour l'alimentation en eau potable des abonnés et que l'on ne peut laisser des poteaux fuyards ouverts.

L'USESA propose dans le cadre d'un groupement de commande un service pour les communes moyennant une cotisation d'environ 2€ par habitant, les poteaux d'incendie fuyards sont renouvelés dans le cadre de ce groupement.

Mr Dazard invite la commune de Monthurel à adhérer au groupement de commande

- Avancement de la réfection des enrobés à St Gengoulph (question de MrPantoux)

La DVD devait intervenir la semaine dernière

L'USESA réinterviendra auprès de la DVD pour avoir des explications.

Branchement en plomb non renouvelé sur la commune de Bézu le Guéry

Après vérification, le branchement a bien été renouvelé

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h 20.

Le 09 Novembre 2021

Hugues D

Le Président,